

LA CELLE SAINT-CLOUD, VILLE DE L'ARBRE



À La Celle Saint-Cloud, les arbres sont partout. La ville s'est développée au milieu de la forêt et ses quartiers se sont construits dans les parcs de grandes propriétés plantés d'essences rares. Contrairement à la plupart des autres

communes de la région parisienne, La Celle Saint-Cloud a conservé ses arbres. Elle les aime, les entretient et ces arbres contribuent à l'exceptionnelle qualité de vie que tous apprécient à sa juste mesure, les habitants anciens, fiers de ce patrimoine, et les plus récents, attirés par un environnement forestier de qualité dont nous connaissons aujourd'hui les effets bénéfiques pour la santé et le bien-être.

Châtaigniers pluri-centenaires, chênes majestueux, séquoias géants, marronniers, platanes, tilleuls, bouleaux, merisiers, mais aussi magnolias ou ginkgos bilobas, ces arbres sont des compagnons protecteurs.

Ils nous sont si familiers que nous oublions parfois de les regarder. Et il arrive même que l'on peste contre les feuilles à ramasser, les branches mortes qui menacent de tomber et les racines qui gondolent les

allées. Surtout, nous oublions que les arbres sont des êtres vivants qui, pour croître et s'épanouir, ont besoin de conditions favorables. Or ces conditions deviennent plus difficiles. La multiplication des étés secs les affecte. Les parasites en profitent pour les attaquer. La maladie décime certaines espèces.

Les arbres sont en forêt dans leur milieu naturel. Ils s'y complètent et se confortent. En milieu urbain, surtout lorsqu'ils sont isolés, leur situation est plus difficile et exige des moyens adaptés. Les propriétaires, les gestionnaires des espaces arborés connaissent cette inquiétude : que faut-il faire pour les conserver ? Et s'ils viennent à disparaître, que faut-il faire pour les remplacer ? Les professionnels eux-mêmes proposent des solutions différentes. Les spécialistes sont peu nombreux.

La Celle Saint-Cloud va organiser, en 2021 et 2022, une série de manifestations pour attirer l'attention de chacun sur l'intérêt de préserver ses arbres, promouvoir son patrimoine naturel, et aussi trouver, à l'aide de spécialistes, les réponses aux questions que tous se posent. Mais la question déborde largement la compétence de la commune : elle concerne tous ceux qui possèdent au moins un arbre, qui l'entretiennent, ceux qui veulent en planter un, ceux qui les admirent, qui les dessinent, qui les photographient, qui les inventorient, qui les soignent.

Aimer et comprendre les arbres



Comprendre les arbres est un préalable. Leur complexité est souvent méconnue. Comprendre, c'est aussi apprendre à en apprécier le port, l'esthétique. La présence des arbres remarquables est une chance pour qui veut aborder cet apprentissage. L'amour des arbres doit être enseigné dès la petite enfance.

Les associations, les écoles, les accueils de loisirs vont se mobiliser autour de ce thème, par des animations, des expositions, des parcours. Nous planterons des arbres comme d'autres posent des premières pierres.

La présence des arbres remarquables est une chance pour qui veut aborder cet apprentissage. L'amour des arbres doit être enseigné dès la petite enfance.



La Place du Jumelage



Réfléchir ensemble

Réfléchir ensemble à la santé des arbres et à ce qu'ils apportent à notre santé suppose la mobilisation d'experts. Nous provoquerons des échanges entre les responsables de la gestion des copropriétés, les professionnels de l'élagage et des espaces verts, les associations de protection des arbres, les propriétaires, sur les outils, les techniques, les stratégies de bonne gestion des arbres, dans le contexte plus général d'une inéluctable modification du climat.

La commune organisera à l'automne 2021 un colloque sur ce thème et, au premier trimestre 2022, une grande exposition assortie d'un salon du livre.



Connaître et protéger nos arbres

Protéger les arbres suppose de les connaître. Certains sont répertoriés dans notre document d'urbanisme (le PLU), mais l'inventaire complet reste à faire, avec leurs caractéristiques, leurs difficultés. Chaque quartier est appelé à présenter ses arbres. Leurs photos paraîtront chaque mois dans le bulletin municipal et sur le site de la commune.

La protection des arbres est aussi d'ordre juridique. Il faut mieux communiquer sur les règles qui s'appliquent en la matière, éviter la destruction des arbres lorsqu'elle n'est pas nécessaire, vérifier la reconstitution des espèces.

Savez-vous que dans notre commune, chaque habitation se situe à moins de 10 minutes à pied d'un espace boisé accessible ? La Celle Saint-Cloud bénéficie en effet d'un très important patrimoine forestier qui couvre près de 30% de son territoire, un chiffre exceptionnel en région parisienne. Redécouvrez le patrimoine forestier et jardinier cellois, sa biodiversité et ses bienfaits.

Le Parc de la Grande Terre

Aménagé sur une ancienne pépinière, le Parc de la Grande Terre offre à la fois une zone de calme et de repos et une zone pour les jeux et les fêtes (Fêtes de la Ville). Agrémenté de bassins (carpes, perches, gardons, tortues), on y trouve des massifs d'arbres d'essences différentes (hêtres pleureurs, bouleaux, ifs, séquoias, liquidambars...).

Le Parc du Château

Le château de La Celle Saint-Cloud, appelé aussi château de La Celle ou le petit château, actuelle propriété du Ministère des Affaires étrangères, dispose d'un parc arboré remarquable, classé parmi les sites du département des Yvelines par un arrêté en date du 22 mars 1985.

Le Jardin du lavoir

Restauré et réhabilité par la ville, le Jardin du lavoir des Gressets est situé au coeur d'une parcelle arborée et fleurie de 300m² alimentée par une source.

La forêt de Fausses-Reposes

Avec une forte vocation d'accueil du public, la forêt de Fausses-Reposes, forêt urbaine de 631 hectares dont 36 hectares à La Celle Saint-Cloud, propose aux

promeneurs 55 km de chemins en grave ou terrain naturel, 5 km de chemins pour les vélos mais aussi 25 km de pistes cavalières et un GR offrant des points de vue remarquables sur les paysages et le relief. La Forêt de Fausses-Reposes est classée « Forêt périurbaine de protection » depuis août 2007.

Le bois de Beauregard

Sur les hauteurs d'une colline à plus de 160 mètres d'altitude, le domaine de Beauregard, propriété de la ville de Paris, est un beau parc de 87 hectares planté essentiellement d'érables, charmes et châtaigniers (près de 5 000 arbres) qui se dressent autour des étangs et de la façade du château du domaine de Beauregard.

Le parc forestier de la Jonchère

Cet espace boisé, situé sous la Résidence Elysée 2, est constitué pour partie de l'ancienne propriété des Viardot, amis de l'écrivain russe Ivan Tourgueniev ainsi que de la Datcha de ce dernier dont La Celle Saint-Cloud est propriétaire.

Le bois du Tournebride

Propriété de la Ville, il présente de superbes variétés d'arbres et surtout des châtaigniers ancestraux.



« Arbre Remarquable de France »

Le travail de préservation et d'entretien des châtaigniers centenaires du bois de Tournebride a permis à la ville d'obtenir le label « Arbre Remarquable de France » en 2012. Ce label, délivré par l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde), est attribué aux communes possédant des sujets exceptionnels.



Le Bois du Tournebride

« LES ARBRES REMARQUABLES, UN PATRIMOINE À PROTÉGER »

Documentaire français réalisé par Georges Feterman, Jean-Pierre Duval et Caroline Breton

Cinéma du théâtre : **dimanche 7 février 2021 à 17h**, suivi d'un débat présenté par Monsieur Georges Feterman, Président de l'association A.R.B.R.E.S et Professeur agrégé de sciences naturelles, auteur de nombreux ouvrages sur les arbres (dédicace sur place).



Surprenant tour de France (et DOM-TOM) des arbres remarquables : vieux, insolites, reconnus, historiques, liés à une légende ou tout simplement beaux ! La diversité de ces ancêtres vénérables se dévoile sous nos yeux entre forêts et campagne, villes et montagnes. Pour eux, le temps n'a pas la

même dimension que pour nous. Notre seule urgence est de les protéger. L'association A.R.B.R.E.S - Arbres Remarquables, Bilan, Recherches, Etudes, Sauvegarde - (www.arbres.org) a été créée en 1994. Elle s'est donnée pour objectif d'inventorier les arbres remarquables, les sauvegarder, les protéger, et faire prendre conscience de leur valeur patrimoniale. L'association réunit des amateurs, des professionnels et des scientifiques, passionnés par ces arbres d'exception que sont les arbres remarquables. Elle attribue le label « Arbre Remarquable de France » pour récompenser les efforts réalisés par une commune, une structure administrative ou un propriétaire privé pour préserver un arbre remarquable, ou un ensemble de très beaux arbres. Un label « Ensemble Arboré Remarquable » a été créé plus récemment. L'association A.R.B.R.E.S. poursuit aujourd'hui deux nouveaux objectifs : faire reconnaître le caractère patrimonial des arbres remarquables et leur donner une protection juridique, en obtenant que les arbres soient reconnus comme sujets de droit. C'est le sens de la Déclaration des droits de l'arbre, rédigée par l'association. Ce texte a pour vocation de changer notre regard sur les arbres et notre comportement à leur égard, de nous faire prendre conscience de leur rôle déterminant au quotidien et pour le futur et d'ouvrir la voie à une modification de la législation au niveau national.

ATELIERS 3-12 ANS

Durant les mois de janvier et février, des ateliers sur le thème de l'arbre seront proposés aux 3-12 ans afin d'inaugurer un ensemble de rencontres et d'événements qui auront pour objectif de valoriser et de protéger ce patrimoine fragile qui nous entoure.

Ces ateliers, animés par la médiatrice culturelle de la ville, seront réalisés à partir de matières végétales récoltées à l'automne (feuilles de différentes espèces, branches, pommes de pin) et autres matériaux nécessaires à la production finale. Ce sera l'occasion également de mettre en valeur le patrimoine naturel de la ville, ses différentes espèces végétales et leurs caractéristiques.

Ces ateliers, ouverts à tous, auront lieu dans les salons d'exposition, de 15h à 16h30. Pour tout renseignement ou inscription (accès libre mais réservation obligatoire) : mprouteau@ville-lacellesaintcloud.fr ou au 01 30 78 10 93.



Des informations complémentaires sur les ateliers, la thématique et les créations seront communiquées au cours du mois de janvier via les différents réseaux : Facebook Ville et Culture La Celle Saint-Cloud, www.culture-lacellesaintcloud.fr et www.ville-lacellesaintcloud.fr.

- ✓ Ateliers pour les 3-5 ans, mercredi 3 et 17 février
- ✓ Ateliers pour les 6-8 ans, dimanche 31 janvier et mardi 23 février
- ✓ Ateliers pour les 9-12 ans, dimanche 14 et vendredi 26 février